

Motion relative au Contrat de Plan Etat-Région

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon conteste le redéploiement financier du volet routes du Contrat de Plan Etat-Région annoncé par l'Etat

Compte tenu de l'augmentation vertigineuse des coûts des infrastructures de déplacement, lors de la réunion organisée vendredi 25 mars à la Préfecture de Région, l'Etat a redéployé les financements du CPER routes 2000/2006 dans chaque département de Franche Comté. L'Etat étale le Contrat qui passe de 7 à 9 ans.

Si pour l'Etat, l'enveloppe financière reste constante dans chaque département, dans le Doubs et pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les incidences financières sont considérables et inacceptables.

Ainsi, dans notre département, alors que le redéploiement prévoit une augmentation de coûts de travaux de 13 millions d'€, l'Etat maintient son niveau d'intervention à 55,429 millions d'€. Il laisse reposer la charge exclusive de ces coûts sur les trois collectivités concernées : le Conseil régional de Franche-Comté, le Conseil général du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

A elle seule, la CAGB devra prendre à sa charge 7 millions d'€ supplémentaires, sur les 13 millions d'€.

En l'état actuel, le CPER est sinistré et la proposition de prolongation faite par l'Etat poursuit cette dérive.

Quelles sont nos interrogations ?

L'étalement du CPER - 7 à 9 ans au moins - retarde ainsi toutes les opérations ! Sur les six tronçons prévus au CPER actuel, seule la voie des Montboucons aura été mise en service, en 2003.

Que deviendront les autres infrastructures en projet ?

La voie des Mercureaux : En sa qualité de maître d'ouvrage de cette voie, l'Etat affirme que de 73 millions d'€ estimés pour le XII Plan, les Mercureaux coûteront au moins 125 millions d'€ (non compris les 25 millions d'€ déjà financés au XIème Plan). Plus grave encore, le redéploiement prévu ne permettra pas de terminer cette voie puisqu'il devrait encore manquer environ 25 millions d'€ !

Il n'est pas tolérable que l'Etat n'assume pas sa part dans ces surcoûts. Quand sera-t-elle terminée, et avec quels financements, étant donné qu'après 2008, le décroissement prévu des financements des routes nationales et départementales pourrait voir le Département ne plus s'intéresser aux routes nationales ?

Comment prévoir les infrastructures de contournement et de desserte de Besançon pour les 15 / 20 ans à venir et qui les financera ?

La CAGB ne pourra continuer à ce rythme financier : elle s'était engagée à hauteur de 26,24 millions d'€ pour ce Contrat de plan, soit 3,75 millions d'€ par an.

Si on y rajoute l'entrée Est, pour laquelle la CAGB s'est portée maître d'ouvrage pour rendre l'opération faisable, ses financements s'élèvent à 5,25 millions d'€ par an, soit 28 % de ses capacités nettes d'investissement.

La conjonction des sollicitations financières Contrat de Plan et accueil du TGV Rhin-Rhône rendront l'équation financière de la Communauté d'Agglomération impossible : pour les années 2006 à 2012 plus de la moitié de sa capacité d'investissements serait accaparée par ces deux sujets obérant de manière inacceptable les autres compétences de l'agglomération.

La CAGB conteste la sollicitation nouvelle de l'Etat, elle demande instamment une approche radicalement différente.

La CAGB fait les propositions suivantes :

- Elle demande un cadrage global et à long terme concernant l'ensemble des infrastructures de déplacement.
- Pour cela, elle demande un CIADT exceptionnel débouchant sur un engagement clair de l'Etat et du gouvernement sur un sujet qu'il consent à reconnaître comme singulier et prioritaire, pour le désenclavement de l'agglomération capitale de la Franche Comté, avec une vision à long terme et partagée, à l'horizon 2020.
- Elle demande une mobilisation de l'Etat au delà de ses seuls crédits routiers (ex. ANRU)
- Elle demande désormais un engagement ferme de l'Etat qui avait annoncé par lettre du Ministre de l'Equipement et des Transports en décembre 2002, la réalisation de la voie des Mercureaux pour la fin 2005 et, déclaré par le Préfet de Région de l'époque, le démarrage des travaux de la tranchée couverte de Planoise avant la fin de l'année 2006.
- Elle donne mandat au Président de la CAGB pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etat.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette motion relative au Contrat de Plan Etat-Région.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107

Abstentions : 2

Pour extrait conforme,

Le Président